



AVIS PUBLIC - RÈGLEMENTS 24-964
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE
PROJET DE RÈGLEMENT 24-964

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que, lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024 le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **PROJET DE RÈGLEMENT 24-964** modifiant le règlement de zonage 04-620. Le but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 pour établir des dispositions réglementaires régissant le dégagement vertical dans tous les secteurs au plan de zonage qui sont touchés par la proximité de l'aérodrome de Sainte-Anne-des-Monts.

QU'une assemblée publique de consultation se tiendra le 26 juin 2024 à compter de 10 heures, à la salle du conseil situé au 6, 1^{re} Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts lors de laquelle le projet de Règlement 24-964 sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation en contactant Andréanne Tousignant au 418-763-5511 poste 203 ou à l'adresse : andreeanne.tousignant@villesadm.net

DONNÉ À SAINT-ANNE-DES-MONTS, ce 10 juin 2024.


Andréanne Tousignant
Greffière adjointe